

Paris, le 13 novembre 2018

**CONGO-BRAZZAVILLE : LES NATIONS-UNIES DEMANDENT AUX AUTORITES  
LA LIBÉRATION IMMÉDIATE DU GENERAL MOKOKO**

Dans un avis notifié le 9 novembre 2018, le Groupe de travail des Nations-Unies sur la détention arbitraire a reconnu le caractère arbitraire de la détention du Général Jean-Marie Michel Mokoko, et appelé les autorités congolaises à procéder à sa remise en liberté immédiate.

Candidat aux élections présidentielles de mars 2016 face à Denis Sassou-Nguesso, Jean-Marie Michel Mokoko avait été assigné à résidence au lendemain de la réélection contestée du Président sortant, puis placé en détention provisoire, et mis en examen pour des faits d'atteinte à la sûreté de l'Etat et de détention d'armes, avant d'être condamné le 11 mai 2018 par la Cour criminelle de Brazzaville à une peine de 20 ans d'emprisonnement.

La défense de Jean-Marie Michel Mokoko, qui n'a eu de cesse de dénoncer la parodie de justice à laquelle se sont livrées les autorités judiciaires congolaises afin de neutraliser un opposant politique jouissant d'une forte popularité, se réjouit de cette décision, qui constitue une réelle victoire pour la démocratie.

Dénonçant « une pratique (...) mise en place au Congo pour réduire au silence l'opposition politique », le Groupe de travail a notamment reconnu une « ingérence de l'exécutif violant l'indépendance du pouvoir judiciaire » dans cette affaire.

En conclusion, outre sa remise en liberté immédiate et la réparation de son préjudice, « le Groupe de travail demande au gouvernement congolais de prendre les mesures qui s'imposent pour remédier sans tarder à la situation de M. Mokoko et la rendre compatible avec les normes internationales applicables (...) ».

Enfin, il « exhorte le gouvernement à mener une enquête complète et indépendante sur les circonstances entourant la privation arbitraire de liberté de Mr. Mokoko et à prendre les mesures appropriées à l'encontre des responsables de la violation de ses droits ».

La défense de Jean-Marie Michel Mokoko reste particulièrement attentive aux suites que les autorités congolaises donneront à cette décision, et qui pèseront assurément dans la relation du Congo-Brazzaville avec ses bailleurs de fonds (le FMI, l'Union européenne et la France).